Présentation des épreuves du brevet (nouveaux programmes de français)

Vous pouvez consulter les textes du Ministère publiés aux Bulletins Officiels sur le site du collège.

I. Contrôle continu (400 pts)

- Contrôle continu : évaluation du niveau de maîtrise des 5 domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture (texte officiel du socle commun consultable sur le site du collège).

1. La maîtrise du socle commun s'appuie sur l'appréciation du niveau atteint dans chacune des 4 composantes du domaine 1 (les langages pour penser et communiquer) :

- comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit (de 10 à 50 pts)

- comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère (de 10 à 50 pts)

- comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques (de 10 à 50 pts)

- comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps (de 10 à 50 pts)

2. L'évaluation porte également sur les 4 autres domaines du socle, c'est-à-dire

a) Les méthodes et outils pour apprendre (domaine 2) : de 10 à 50 pts

b) La formation de la personne et du citoyen (domaine 3) : de 10 à 50 pts

c) Les systèmes naturels et les systèmes techniques (domaine 4) : de 10 à 50 pts

d) Les représentations du monde et l'activité humaine (domaine 5) : de 10 à 50 pts

- Ces huit éléments sont évalués selon une échelle de positionnement à 4 niveaux : maîtrise insuffisante (10 pts), maîtrise fragile (25 pts), maîtrise satisfaisante (40 pts), très bonne maîtrise (50 pts) ; soit un total de 400 pts maximum.

- En classe de 3ème, lors du conseil de classe du 3ème trimestre, l'équipe pédagogique évalue le niveau de maîtrise atteint pour chacun des huit éléments du socle en tenant compte de l'ensemble de la scolarité antérieure. L'évaluation chiffrée est portée sur le livret scolaire (le modèle de livret scolaire est consultable sur le site du collège).

- La discipline « français » est essentiellement prise en compte dans le domaine 1 (« comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit »), ainsi que dans le domaine 2 (« méthodes et outils pour apprendre », compétence transversale évaluée dans l'ensemble des matières), et de façon plus ponctuelle dans les domaines 3 et 5 («Les représentations du monde et l'activité humaine », en relation avec l'histoire, géographie, éducation morale et civique / la musique / les arts plastiques).

- Les enseignements de complément (langues et cultures de l'Antiquité ou découverte professionnelle) peuvent être pris en compte selon le barème suivant : 10 pts (objectifs d'apprentissage atteints) ; ou 20 pts (objectifs d'apprentissage dépassés).

II. Epreuve terminale écrite de français (100 pts). Durée : 3 heures

Voir le sujet proposé à la session 2019

1. Première partie (50 pts) : épreuve de questions. Durée : 1h10

Cette première partie s'appuie sur un texte littéraire et le plus souvent un document iconographique (lecture d'image).

a) Une première série de questions porte sur les compétences linguistiques qui font référence :

- au programme de grammaire pour la plupart des questions (exemples : nature et fonction / le verbe / phrase simple et phrase complexe / la parole rapportée / les valeurs des temps…)

- au programme d'orthographe et de conjugaison pour la question de réécriture (exemple : réécrire un passage en modifiant le genre, la personne, le nombre, le temps de conjugaison…)

b) Une deuxième série de questions porte sur la compréhension et les compétences d'interprétation. Elles exigent de l'autonomie et s'appuient sur la méthode d'analyse des textes littéraires (fiche découverte).

- Pour les parties narratives et descriptives : analyse des indices narratifs (2b), du thème et des réseaux lexicaux (2a), du vocabulaire connoté (3a)…

- Pour les parties argumentatives : analyse de la situation d'énonciation (2c), de la thèse (2d), de la problématique (2g)…

- Il s'agit de mettre en évidence les intentions de l'auteur c'est-à-dire les effets qu'il veut produire sur le lecteur (registre : 3b, 3c) / procédés d'écriture : 2f), les valeurs qu'il dénonce ou qu'il défend (4a, 4b, 4c).

c) Une question porte généralement sur l'analyse d'une image en lien avec le texte (voir les leçons sur la lecture d'image).

2. Deuxième partie : dictée. Durée : 20 minutes

3. Troisième partie : rédaction. Durée : 1h30

Le candidat choisit l'un des deux sujets proposés, en relation le texte support de la première partie de l'épreuve.

a) 1er type de sujet : devoir d'imagination (suite de texte, par exemple).

b) 2ème type de sujet : devoir de réflexion (voir les leçons sur l'argumentation).

III. Epreuve orale : soutenance d'un projet (100 pts). Exposé (5 minutes) suivi d'un entretien avec le jury (dix minutes).

- Les candidats peuvent présenter l'épreuve en groupe (trois personnes maximum) : exposé de 10 minutes suivi d'un entretien de 15 minutes.

- L'évaluation prend appui sur le travail fourni dans le cadre de l'EPI (enseignement pratique interdisciplinaire) ou de l'un des parcours éducatifs (notamment le parcours d'éducation artistique et culturel).

- Il s'agit de présenter la démarche qui a conduit à la réalisation du projet.

- L'évaluation est en deux parties : 50 pts pour la maîtrise de l'expression orale, 50 pts pour la maîtrise du sujet présenté.

- La discipline du français est donc particulièrement sollicitée (compétences liées à l'expression orale du domaine 1 du socle) et plus généralement la culture générale et artistique (fiche découverte : 1)

Pour résumer : 700 pts répartis comme suit :

I. Contrôle continu : 400 pts (50 pts pour chacun des 8 éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de culture)

II. Epreuves terminales écrites : 300 pts (dont 100 points pour le français répartis en trois épreuves : questions : 50 pts / dictée : 10 pts / rédaction : 40 pts)

III. Epreuve terminale orale : 100 pts

Type d'épreuves	Contenu	Durée	Barème
Contrôle continu (400 pts)	Socle commun (principalement domaine 1 / ponctuellement domaines 2, 3, 5)	Année de 3ème (bulletins)	400 pts (8 X 50 pts) dont 50 pts pour le domaine 1
Epreuve terminale de français (100 pts)	Questions (grammaire et compétences linguistiques / Compréhension et compétences d'interprétation)	1h 10	50 pts
	Dictée	20 mn	10 pts
	Rédaction	1h30	40 pts
Epreuve orale (100 pts)	Soutenance d'un projet	15 mn (5mn + 10 mn)	100 pts (dont 50 pts pour les compétences d'expression orale du domaine 1)